



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Message du Conseil municipal
au
Conseil général

Adaptation du règlement sur l'aide à la formation

1. Introduction

Depuis 2008 la Municipalité de Saint-Maurice alloue une aide financière sous forme de bourses ou de prêts aux citoyens remplissant les conditions requises du règlement sur l'aide à la formation.

2. Situation

La fusion des deux communes de Saint-Maurice et Mex nous obligeant à revoir tous les règlements communaux, nous nous sommes penchés sur celui cité précédemment.

3. Nouveauté

La nouvelle mouture ne présente pas de réelle modification si ce n'est une adaptation de l'article 2 et quelques corrections de mise en page. Si l'article 2 de la version datée de 2008 présentait des "ayants droits" sous une forme personnelle, nous vous proposons aujourd'hui une version standardisée de "modèles de formations" soutenus par l'aide à la formation.

4. Conclusion

Compte tenu des éléments du présent rapport, de l'acceptation unanime de cette nouvelle version du règlement sur l'aide à la formation par le Conseil municipal et de l'obligation d'une validation par vos soins suite à la fusion, nous vous invitons à accepter ces modifications.

Adopté par le Conseil municipal le 18 novembre 2015.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz

Le Secrétaire
Alain Vignon